

Contribuez au « Temps des Solutions » et partagez vos solutions avec le monde !

6^{ème} Forum Mondial de l'Eau

12 > 17 Mars 2012

Marseille, France

Participez au
6^{ème} Forum Mondial de
l'Eau à Marseille, du
12 au 17 mars 2012.
Les inscriptions
sont ouvertes !

Vous avez une solution ?
Vous êtes ou voulez être un
acteur du changement sur le
terrain ? Vous souhaitez vous
engager en faveur d'une solution
ou d'un ou plusieurs objectifs
spécifiques ? Faites-nous connaître
votre contribution en ligne sur
worldwaterforum6.org ou
contactez-nous à l'adresse
solutions@worldwaterforum6.org

Vous souhaitez faire partie d'un
groupe de travail du 6^{ème} Forum ?
Consultez la liste des objectifs-
cibles sur notre site internet,
faites votre choix et proposez au
coordinateur de votre
contribution par courriel.

Vous souhaitez venir au Forum
des Solutions, à Marseille ?
Pouvez-vous inscrire et si
besoin réserver un hôtel,
contactez-nous à l'adresse
worldwaterforum@GL-events.com

Pour participer au salon-exposition
avec un stand ou un pavillon ?
Contactez expo@
worldwaterforummarseille2012.org

Vous avez une question ?
Contactez-nous à l'adresse
secretariat@worldwaterforum6.org

    
worldwaterforum6.org

DECLIENS ET POLITIQUES D'ACTION

DU 6^{ME} FORUM MONDIAL DE L'EAU

TRADUITES EN OBJECTIFS-CIBLES CONCRETS POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS DE L'EAU

1 ASSURER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

1.1. GARANTIR L'ACCÈS À L'EAU POUR TOUS ET LE DROIT À L'EAU

111. Pour 2012, mettre en œuvre les implications pratiques du droit à l'eau pour les professionnels en collectant et en diffusant au moins un exemple (par catégorie dans chaque région) de politiques nationales ciblées et fournissant de manière ciblée une meilleure qualité de l'eau, une meilleure disponibilité, accessibilité et à un prix modéré au niveau des pays, toutes composantes essentielles du droit à l'eau potable.
112. D'ici à 2020, garantir que la population rurale mondiale sans accès à l'eau salubre diminue de 1 %, avec une attention particulière portée aux plus démunis.
113. D'ici à 2020, garantir que la population urbaine mondiale sans accès à l'eau salubre diminue de 1 %, avec une attention particulière portée aux plus démunis.
114. D'ici à 2015, plus de la moitié des pays sur chaque continent auront mis en place des mécanismes financiers répondant aux besoins des autorités locales et des opérateurs locaux.
115. D'ici à 2020, plus de la moitié des pays sur chaque continent auront mis en place un mécanisme simple, solide et fiable de suivi de l'approvisionnement en eau qui inclura tous les prestataires des services d'eau locaux dans les zones rurales et urbaines.
116. D'ici à 2015, élaborer des indicateurs globaux clés concernant la qualité de l'eau, l'accessibilité, la disponibilité, le coût modéré et la non-discrimination, composantes essentielles du droit à l'eau potable.

1.2. AMÉLIORER L'ACCÈS À L'ASSAINISSEMENT INTÉGRÉ POUR TOUS

121. D'ici à 2015, toute la population communautaire (tout le monde et surtout les enfants) utiliserait et entretiendrait correctement les sanitaires (OMD). Réduire de 25 % d'ici à 2020 le pourcentage de personnes dont les excréments ne sont ni collectés ni traités correctement.
123. D'ici à 2015, accroître de 25 % la réalisation des eaux usées et boues urbaines dans différents secteurs (agriculture, tourisme, utilisations municipales, production d'énergie) lorsque cela est financièrement et culturellement viable, et en particulier dans les régions arides et sujettes à la sécheresse.
124. Pour 2012, clarifier l'impact de l'assainissement reconnu internationalement en prenant en compte des expériences nationales, et publier un document mettant en évidence les implications pratiques du droit à l'assainissement pour les professionnels.
125. D'ici à 2020, au moins 20 pays supplémentaires auront adopté et mis en œuvre un plan stratégique général d'assainissement pour les zones urbaines, périurbaines et rurales. Le plan devra inclure un ordre de priorités en vue de mettre en œuvre des plans d'action ultérieurs aux niveaux national et local et couvrira toutes les composantes de la chaîne d'assainissement.
126. D'ici à 2015, au moins 500 autorités locales urbaines, périurbaines et rurales supplémentaires auront adopté et mis en œuvre, à travers l'implication d'acteurs locaux, des plans stratégiques et d'action couvrant toutes les composantes de la chaîne d'assainissement et seront conformes aux priorités définies et à un plan national stratégique et global d'assainissement.
127. D'ici à 2020, surveillance complète régulière du traitement approprié des eaux usées aux niveaux national et international.
128. D'ici à 2015, améliorer l'efficacité des opérateurs en charge des eaux usées et améliorer les méthodes de traitement des eaux usées dans XX villes de différentes tailles.

1.3. AMÉLIORER L'HYGIÈNE ET LA SANTÉ GRÂCE À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

131. D'ici à 2015, développer dix programmes de formation modulaires, basés sur des stratégies de communication harmonisées encourageant une meilleure compréhension des liens entre l'eau, l'assainissement, l'hygiène, la sécurité alimentaire et la santé de la part des professionnels et des communautés des décideurs politiques et des acteurs de la santé, et déployer ces programmes dans 30 pays d'ici à 2018.
132. D'ici à 2018, 50 pays auront intégré le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'eau à leurs stratégies nationales de ressources hydriques en vue de garantir une approche coordonnée et intégrée de la sécurité de l'eau pour l'eau potable, la gestion et l'utilisation des eaux usées et la gestion des eaux de plaine et de l'eau d'irrigation.
133. D'ici à 2012, la pratique de la planification de la sécurité de l'eau et de l'assainissement aura été effectivement mise en œuvre dans 90 % de pays moyennement faibles revenus aux niveaux politique, réglementaire et opérationnel, avec la mise en place d'objectifs nationaux basés sur la santé, l'évaluation quantitative des risques microbiens, la mise en œuvre de protocoles de gestion des risques cumulés sur la santé, une évaluation indépendante de la qualité.
134. D'ici à 2015, au moins 50 % de pays publieront les dépenses totales relatives à l'eau, l'assainissement et la promotion de l'hygiène, notamment les flux de financement des gouvernements, des sources externes et des ménages, et auront développé des plateformes appropriées permettant de partager les expériences et de coordonner les actions avec les secteurs de la santé et de l'éducation sur ce processus.
135. D'ici à 2015, établir 10 projets de recherche solides dans des régions du monde sélectionnées au vu de l'importance des maladies associées à l'eau et l'exposition cumulée aux eaux contaminées et qui contribueront d'ici à 2018 à publier au moins 25 articles évalués par des pairs en vue de soutenir la prise de décision basée sur des éléments concrets pour gérer l'eau et protéger la santé.
136. D'ici à 2015, 30 pays supplémentaires auront établi des politiques nationales et/ou des réglementations concernant le traitement et la bonne utilisation de l'eau à domicile et de l'eau de l'école, dans les écoles. D'ici à 2018, 50 pays auront atteint cet objectif-cible : le processus d'intervention basé sur une augmentation progressive et sensible des preuves démontrant les avantages de cette approche en terme de santé publique.
137. D'ici à 2015, une approche basée sur des preuves démontrant la prévention primaire de l'endémie et de l'épidémie de choléra aura été mise en place dans X pays d'Afrique centrale, avec un accent particulier sur la durabilité grâce au développement des infrastructures liées à l'eau et à l'assainissement, et d'ici à 2018, cette approche aura été reproduite dans X pays supplémentaires en Afrique occidentale et australe.

1.4. PRÉVENIR ET RÉPONDRE AUX RISQUES ET AUX CRISES LIÉS À L'EAU

141. D'ici à 2015, 100 pays auront adopté une politique nationale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience, et en auront fait une priorité nationale avec une base institutionnelle solide en vue de sa mise en œuvre.
142. D'ici à 2015, 50 pays développeront un système d'alerte précoce sur la base de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de catastrophe.
143. D'ici à 2015, 25 pays auront mis en place des politiques sociales visant à réduire la vulnérabilité de leurs populations les plus exposées aux risques.
144. D'ici à 2015, 50 pays disposeront d'un plan efficace d'intervention en cas de catastrophe à tous les niveaux.
145. Réduire les pertes économiques liées aux catastrophes, dans 25 pays avec le IDH le plus bas, à <10% du PIB d'ici 2010, <7% du PIB d'ici 2020, et <5% du PIB d'ici 2050.
146. D'ici à 2015, 100 % des crises de niveau 1 auront été traitées de manière efficace, coordonnée et transparente à l'approche de réforme humanitaire et en envisageant systématiquement la réhabilitation.

1.5. CONTRIBUER À LA COOPÉRATION ET À LA PAIX GRÂCE À L'EAU

151. Renforcer l'acceptation politique et la mise en œuvre des principes des lois internationales, régionales et locales relatives aux matières d'eau (principes, droit coutumier, pratique des États, conventions, accords bilatéraux ou multilatéraux, décisions et écrits juridiques pertinents, etc.) au sein de la communauté internationale.
152. Augmenter le nombre de nouveaux accords et retravailler/améliorer la qualité des accords existants liés aux eaux transfrontalières de surface et/ou souterraines.
153. D'ici à 2015, développer ou améliorer les mécanismes de coopération pour une gestion conjointe des aquifères transfrontaliers dans le cadre de la Résolution 62/42 adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies sur la loi des aquifères transfrontaliers.
154. D'ici à 2020, accroître le nombre d'organismes de bassins et/ou de systèmes aquifères transfrontaliers capables d'assurer une gestion durable des ressources en eau.
155. D'ici à 2010, dans des situations de conflit locales ou internationales, développer des solutions pragmatiques aux problèmes liés à l'eau à travers la coopération et le dialogue entre les principaux acteurs du conflit.
156. D'ici à 2020, créer des mécanismes de financement durable en vue de financer les organismes transfrontaliers et leur plan de gestion de l'eau.
157. D'ici à 2020, développer des mécanismes visant à partager et contrôler les informations au niveau transfrontalier sur : (i) les données scientifiques et sociales destinées aux systèmes d'information ; contribution à un inventaire en ligne et mise en place d'un observatoire de l'eau et (ii) Indicateurs et directives pour les programmes surveillant la qualité de la coopération et l'impact du manque d'accès à l'eau sur la coopération et les processus de paix.
158. D'ici à 2020, augmenter la formation en gestion des eaux transfrontalières et résolution de conflits pour plusieurs publics cibles : 1. Décideurs politiques, 2. Professionnels expérimentés des secteurs de l'eau, 3. Jeunes professionnels des secteurs de l'eau, 4. Professionnels des médias et 5. Le grand public.
159. D'ici à 2015, établir et appuyer des programmes de jumelage entre les organismes de bassin, les centres sur la gestion de l'eau et d'autres établissements concernés, en vue de promouvoir les savoirs et l'échange.

2 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1. ÉQUILIBRER LES DIFFÉRENTS USAGES DE L'EAU PAR LA GESTION INTÉGRÉE

211. D'ici à 2015, conformément à leur loi et à leurs réglementations, les X (nombre à définir par le GCS) nouveaux pays auront adopté des processus qui encouragent/assurent la participation de l'ensemble des parties prenantes dans la gestion intégrée et l'eau, donc mis en place de manière adéquate les autorités appropriées en charge de la gestion intégrée des ressources en eau aux niveaux concrets, représentant les parties prenantes.
212. D'ici à 2018, ces mêmes pays auront concrétisé la planification des ressources en eau en adoptant les plans de gestion intégrée des ressources en eau à différentes échelles sous l'égide des autorités en charge de la gestion intégrée qui auront été constituées et habilitées.
213. D'ici à 2015, établir un cadre de référence reconnu sur la scène internationale lié à la quantité et à la qualité requise pour différents usages, grâce à un travail conjoint entre les associations professionnelles internationales représentant toutes les utilisations de l'eau et les scientifiques.
214. D'ici à 2015, établir un cadre de référence reconnu sur la scène internationale lié à la méthodologie servant à évaluer l'eau en fonction de ses utilisations, grâce à un travail conjoint entre les associations professionnelles internationales et les associations d'usagers de l'eau représentant toutes les utilisations de l'eau, les scientifiques et les économistes.
215. D'ici à 2015, élaborer et valider des modèles qui pourraient servir d'outils pour aider les décideurs politiques à mettre en place une gestion intégrée de l'eau en vue d'équilibrer les multiples usages de l'eau pour mieux atteindre les objectifs souhaités.
216. D'ici à 2015, les professionnels de l'eau, conjointement avec les associations internationales représentant toutes les utilisations de l'eau, auront émis des directives appropriées (avec des indicateurs sur l'évaluation de l'impact sur la santé, l'environnement, la gestion des ressources et le fonctionnement durable des systèmes hydrauliques) pour gérer de multiples ressources, quel que soit l'usage des eaux de surface ou des eaux souterraines (mise en œuvre de la gestion intégrée dans les systèmes dominés par les eaux souterraines) et les systèmes (hydrauliques) d'usage multiple conformément aux systèmes approuvés par les organisations internationales et les organismes de financement.
217. D'ici à 2015, les autorités en charge de la gestion intégrée, conjointement avec les professionnels de l'eau, auront identifié des méthodes fiables et émis des recommandations sur l'équipement approprié permettant de comptabiliser/mesurer les ressources en eau utilisées, de même que les volumes d'eau produits, distribués, consommés et restitués, dans le cadre de ce processus, les organisations internationales émettront des recommandations déterminant quelles informations liées à l'eau doivent être conservées ou partagées.

2.2. CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE PAR UN USAGE OPTIMAL DE L'EAU

221. D'ici à 2020, accroître durablement de 10 % en comparaison aux valeurs de référence 2005-07 la productivité de la terre et de l'eau (rendement par ha et par m³) de l'agriculture pluviale (pour des catégories spécifiques de culture).
222. D'ici à 2020, accroître durablement de 10 % en comparaison aux valeurs de référence 2005-07 la productivité de l'eau par parcelle et par an (rendement par m³, par ha et par an) de l'agriculture irriguée (pour des catégories spécifiques de culture).
223. Augmenter de manière durable la productivité et réduire les coûts de l'agriculture irriguée (rendement par ha, par m³ d'eau et par \$ de coût de production) de sorte que d'ici à 2020, la sécurité alimentaire soit une réalité pour tous les prix abordables.
224. D'ici à 2020, augmenter de 1 % en comparaison aux valeurs de référence 2005-07 l'utilisation d'autres eaux non-conventionnelles, quel que soit l'usage des eaux usées (traitées ou autres eaux de mauvaise qualité, dans le secteur de l'agriculture).
225. D'ici à 2020, augmenter de 10 % la capacité de stockage de l'eau pour l'agriculture irriguée (qui s'ajoute à l'application complémentaire, déficitaire ou totale) - dans le cadre d'une gestion autonome sur le plan environnemental et social - en place local.
226. D'ici à 2020, développer et adopter deux visions « régionales » (ex : Afrique de l'Ouest, Europe/Euro-Méd) concernant la sécurité alimentaire et l'eau, et 200 plans locaux encourageant l'agriculture durable.
227. D'ici à 2020, mettre en place des programmes nationaux d'action stratégique pour les aquifères « sensibles » exploités au moyen d'une agriculture intensive (% équipement des aquifères, % population), comprenant une définition locale de la baisse maximale admissible du niveau de l'eau et une définition locale des niveaux maximum de pollution admissibles pour les utilisations appropriées.
228. D'ici à 2015, définir les composantes d'une stratégie liée à l'eau qui améliorera la chaîne d'approvisionnement alimentaire de 50 % et encouragera des régimes durables, en proposant des étapes pour sa mise en œuvre d'ici à 2025.
229. D'ici à 2015, élaborer des stratégies de gestion de l'eau aux niveaux national, régional et local, appuyées par des politiques nationales et un niveau international visant à appuyer la petite agriculture afin de mieux gérer l'eau pastorale et agricole, produire davantage de biens et services.

2.3. HARMONISER L'EAU ET L'ÉNERGIE

231. Des politiques volontaires sont mises en œuvre efficacement par les autorités politiques et les services d'approvisionnement en eau de villes comptant xx habitants, pour atteindre une amélioration minimale de x % de l'efficacité énergétique des systèmes urbains d'approvisionnement en eau en 5 ans.
232. D'ici à 2015, XX grandes centrales de dessalement se seront engagées à respecter un guide des meilleures technologies disponibles.
233. D'ici à 2020, XX % des systèmes hydrauliques (nouveaux ou existants) destinés aux communautés isolées (non reliées au réseau électrique) seront alimentés par des sources énergétiques abordables et non-électriques par la volatilité des prix de l'énergie.
234. D'ici à 2015, établir un cadre conceptuel et analytique pour l'évaluation et le suivi des impacts énergétiques sur l'eau.
235. D'ici à 2015, dans au moins 20 pays couvrant cinq régions majeures, un outil d'évaluation sur la durabilité de l'hydroélectricité (couvrant les dimensions économiques, sociales et environnementales) - développé à travers un processus multipartite - sera appliqué pour améliorer la préparation et la mise en œuvre du fonctionnement de systèmes hydroélectriques durables.
236. Impact du pétrole et du gaz sur l'eau : Pour 2012, émettre des principes relatifs à la gestion responsable de l'eau pour l'exploration, la production et le raffinage du pétrole et du gaz, adoptés par les exploitants dans les pays où l'exploration gère XX % de la production de pétrole et de gaz.
237. D'ici à 2015, xx % des biocarburants commercialisés seront conformes à un système de certification par des tiers établissant les normes de durabilité des biocarburants.
238. D'ici à 2015, établir un réseau composé de responsables politiques en charge de l'eau et de l'énergie impliquant au moins 10 pays développés et 10 pays en développement en vue de renforcer les liens de dialogue et de sensibilisation concernant tous les aspects du niveau eau/énergie.

2.4. PROMOUVOIR LA CROISSANCE VERTE ET VALORISER LES ÉCOSYSTÈMES

241. « Politiques et conditions préalables nécessaires » : D'ici à 2012, proposer un cadre d'action relatif à l'eau dans le cadre de la croissance verte, en vue de soutenir les OMD et la mise en œuvre des accords Rio+20.
242. D'ici à 2015, le secteur public aux niveaux national et municipal aura développé un cadre d'action en vue d'évaluer, de stimuler et de superviser les investissements publics et privés dans les technologies innovantes, et aura mis en place des outils économiques et de gestion visant à protéger/restaurer les écosystèmes aquatiques afin que l'eau contribue à une économie à faible intensité de carbone. D'ici à 2020, des engagements clés seront pris et présentés au 6^{ème} Forum mondial de l'eau.
243. « Financement durable » : D'ici à 2020, les gouvernements locaux et/ou nationaux dans xx pays auront établi des plans d'action basés sur les révisions des structures tarifaires pour toutes les catégories d'utilisation de l'eau, la planification financière stratégique, les tarifs, les taxes et les transferts (subventions), afin d'assurer le financement durable des services équilibrés d'approvisionnement en eau et la protection des bassins versants.
244. « Valorisation des écosystèmes » : D'ici à 2020, une norme aura été adoptée pour être utilisée par les entreprises, les gouvernements et les institutions financières dans l'application de la valorisation et des paiements des services écosystémiques liés à l'eau dans les évaluations économiques de projets et de plans destinés aux infrastructures hydrauliques, à la sécurité alimentaire et au développement énergétique.
245. « Comptabilité verte et amélioration des données » : D'ici à 2020, les méthodologies relatives à la comptabilité verte intégrée (ensemble des dimensions environnementales, sociales et économiques seront démontrées dans des études de cas comptables nationales de xx pays.

3 MAINTENIR LA PLANÈTE BLEUE

3.1. AMÉLIORER LA QUALITÉ DES RESSOURCES HYDRIQUES ET DES ÉCOSYSTÈMES

311. D'ici à 2015, XX pays supplémentaires auront mis en place des politiques et stratégies sur l'eau et l'environnement pour protéger et garantir la durabilité de leurs ressources hydriques et de leurs écosystèmes aquatiques afin de pouvoir fournir assez d'eau et de qualité adéquate, ainsi que d'autres services écosystémiques. D'ici 2018, ces politiques et stratégies auront été institutionnalisées dans les mandats de X organisations nationales et plateformes.
312. D'ici à 2015, établir des principes et des pratiques innovants définis au niveau régional et renforcer la capacité dans X bassins pour gérer les flux et la qualité des eaux de surface et souterraines en vue d'entretenir ou d'améliorer la santé des eaux intérieures et côtières et des écosystèmes correspondants.
313. D'ici à 2015, chaque pays aura mis en place un objectif quantifié ainsi qu'un calendrier pour la réduction des pollutions organiques et inorganiques provenant des eaux usées urbaines et des activités terrestres, qui sera appuyé par une priorisation au niveau national de la protection et l'amélioration de la qualité de l'eau pour le bien-être de l'Homme ainsi que la durabilité des ressources en eau et des écosystèmes. Les objectifs seront appuyés par des échanges multipartites ainsi que par une coopération internationale technique et scientifique accrue.
314. D'ici à 2018, X plans de gestion des bassins fluviaux et des ressources hydriques, de même que des stratégies de mise en œuvre s'y rapportant, contribueront à sauvegarder et restaurer les services écosystémiques.
315. D'ici à 2020, aider financièrement pour mettre en œuvre les pratiques, outils et initiatives liées à la gestion des ressources hydriques à l'échelle nationale et au niveau des bassins fluviaux qui appuieront l'augmentation des investissements destinés à l'entretien et la restauration des écosystèmes conformément aux engagements.

3.2. AJUSTER LES PRESSIONS ET LES EMPREINTES DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR L'EAU

321. D'ici à 2013, les bases de données et les cartes mondiales en haute résolution sur l'empreinte hydrique et la disponibilité des ressources en eau auront été mises à la disposition du public, de même que les cartes sur les conditions des flux environnementaux, la pénurie d'eau et la pollution de l'eau à différentes échelles, comprenant notamment les bassins fluviaux.
322. D'ici à 2013, l'empreinte hydrique et les impacts d'un certain nombre de catégories de produits et de services (selon que les cartes nationales et régionales (en particulier dans les zones arides) auront été évaluées.
323. D'ici à 2015, le secteur public et ses organes compétents au niveau des bassins et au niveau régional, national et/ou municipal auront développé des plans d'évaluation de l'empreinte hydrique et d'atténuation de l'impact, en particulier dans les zones qui connaissent les plus graves problèmes d'approvisionnement, en prenant en compte les changements à l'échelle planétaire.
324. Évaluer les principales composantes de l'empreinte sur l'eau des produits/pasillages alimentaires et développer des partenariats avec d'autres secteurs intéressés afin de mettre en place des actions/stratégies pour réduire l'empreinte sur l'eau évitable des produits/pasillages alimentaires de 50 % d'ici 2020.
325. D'ici à 2012, un programme de sensibilisation sur l'empreinte hydrique visant à soutenir les autres objectifs sera lancé lors du Forum mondial de l'eau. Un groupe de travail international sera mis en place pour rédiger un document de réflexion et sera dirigé par un élu/associant/secrétariat identifié.
326. D'ici à 2015, x entreprises et leurs chaînes d'approvisionnement auront développé des programmes d'atténuation de l'impact de l'empreinte hydrique et de certification de la gestion durable de l'eau.

3.3. FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET GLOBAUX DANS UN MONDE QUI S'URBANISE

331. D'ici à 2020, l'expertise en gestion de l'eau sera représentée au Comité d'Adaptation de la CNUCC et l'adaptation liée à l'eau, notamment le renforcement de la résilience au changement climatique dans les zones urbanisées, devra être prise en compte dans le mécanisme du Fond Vert Climatique à la suite des décisions de COP17 et de son suivi évaluation.
332. D'ici à 2020, développer une série de méthodes reconnues mondialement pour évaluer et gérer les incertitudes des impacts du changement climatique sur les ressources en eau superficielle et souterraine et identifier les priorités en termes de sensibilisation des gestionnaires, en collaboration étroite avec le GIEC, l'UNFCCC, et les autres organisations, et les mettre en œuvre de manière pilote dans le cadre d'un réseau d'au moins 10 plans de gestion de bassin dans les principales régions vulnérables.
333. D'ici à 2015, publier une nouvelle Vision Globale de l'Eau et ses scénarios, sur la base du travail commun sur le développement de scénarios et de modèles de plusieurs instituts de recherche appliquée de renommée internationale avec des dimensions globales, régionales et locales.
334. D'ici à 2015, les plans de développement urbains et des installations incluant un programme d'évaluation et de gestion des risques afin de se prémunir face aux changements climatiques et globaux.
335. D'ici 2020, l'Alliance pour l'Adaptation Globale (L'eau est établie comme le chef de file mondial de diffusion de savoirs et recommandations sur la façon de généraliser l'adaptation au changement climatique dans les stratégies, programmes, plans et projets liés à l'eau.
336. Établir une coalition internationale de deltas (pays, régions) et autres zones vulnérables particulièrement vulnérables (zones arides, montagneuses etc.) qui établirait un plan d'action à lancer à Marseille en 2012 dans le but d'illustrer les meilleurs moyens de faire face aux pressions découlant des changements globaux et des processus de migration (de façon inclusive, transparente et pluridisciplinaire) et afin de créer des conditions favorables pour les parties prenantes et sensibiliser les citoyens.
337. D'ici à 2020, préparer X plans intégrés sur la sécurité de l'eau urbaine, intégrant la gestion des risques et la résilience au changement climatique de même que des plans relatifs à l'adaptation climatique et à la sécurité de l'eau pour les installations.

CONDITIONS DE SUCCÈS

1. BONNE GOUVERNANCE

11. D'ici à 2020, tous les pays auront adopté des mécanismes de participation institutionnalisés et informés permettant aux parties prenantes (autorités locales, ONG, usagers) d'influencer la prise de décision à tous les niveaux et de façon intégrée.
12. D'ici à 2020, tous les pays auront adopté des outils de gouvernance, des indicateurs et des mécanismes permettant l'évaluation des performances (présentation de services) afin de contrôler et d'évaluer les politiques en matière d'eau, et tous les pays auront mis en place aux niveaux national et local des processus de renforcement des capacités relatifs à l'application des outils de gouvernance.
13. D'ici à 2012, augmenter de 30 % le nombre de plans de gestion des bassins fluviaux (analyse de l'état initial et principaux enjeux).
14. D'ici à 2020, accroître le nombre de pays disposant de diagnostics sur la sécurité de l'eau et d'outils de gouvernance basés sur les cadres réglementaires et législatifs existants (aux niveaux local, national et international) et sur les mécanismes de gestion intégrée.
15. D'ici à 2020, X pays se seront engagés à promouvoir l'intégrité dans le secteur de l'eau, à diagnostiquer/identifier les risques de corruption existants ou potentiels et à garantir que les politiques anti-corruption soient appliquées de manière efficace dans le secteur de l'eau.
16. D'ici à 2020, tous les pays auront publié des directives relatives à un mécanisme visant à fournir des informations au public sur leurs plans d'infrastructures hydrauliques (impacts financiers, techniques et socio-économiques).

2. FINANCER L'EAU POUR TOUS

21. D'ici à 2015, plusieurs pays connaissent et soutiennent le concept de planification financière stratégique pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement et la plupart de ces pays ont commencé à développer un plan de financement stratégique ou bien se sont donné des échéances claires pour le faire.
22. D'ici à 2015, plusieurs pays allouent x % des ressources identifiées à travers la planification financière stratégique pour des « mesures d'urgence » (renforcement des capacités, préparation de projets, etc.).
23. D'ici à 2015, xx pays par région ont inscrit dans leurs politiques de l'eau le recouvrement durable des coûts par le biais des tarifs, taxes et transferts internationaux assurant la durabilité et la fiabilité sur le plan financier et l'équité sur le plan social.
24. D'ici à 2015, xx pays par région qui avaient transféré la compétence de l'eau et/ou de l'assainissement aux autorités locales auront mis en place un mécanisme de financement qui permette un accès direct aux financements pour les autorités locales par le biais (i) de recettes fiscales adéquates et prévisibles et/ou (ii) de l'accès à l'emprunt.
25. D'ici à 2015 les ressources mobilisées grâce aux mécanismes de financement innovants inspirés et promus par le « Prélèvement solidaire 10 % en faveur de l'eau et de l'assainissement » ont augmenté de x %.
26. Financer l'eau de façon intégrée.
27. D'ici à 2015, les principaux fournisseurs de service, bailleurs de fonds et gouvernements dans 5 pays ont initié les incitations financières et autres pour fournir un accès durable à l'eau et à l'assainissement aux consommateurs à faible revenu ; ils ont des mécanismes en place pour s'assurer que les coûts capitaux de maintenance et de soutien sont financés pour garantir la longévité de ces services aux consommateurs à faible revenu.

3. CRÉER DES CONDITIONS FAVORABLES

31. D'ici à 2015, élaborer et mettre en œuvre un programme, notamment dans les pays en développement, en vue d'améliorer la transmission de la recherche sur la gouvernance de l'eau visant à accroître la capacité/renforcer le leadership des décideurs politiques à différents niveaux en établissant des interfaces efficaces entre la science et la politique.
32. D'ici à 2015, un programme global de développement des capacités aura été mis en place en vue de préparer les formateurs de l'éducation formelle et non formelle pour venir en aide de manière efficace aux enfants, aux jeunes et aux adultes grâce à l'éducation par l'action dans 20 % des pays, tout en se concentrant sur l'assainissement et la préparation aux catastrophes.
33. D'ici à 2015, un programme est élaboré et réalisé afin d'assurer le développement et la durabilité des centres de formation professionnelle dans le secteur de l'eau de manière à mettre en œuvre de manière pérenne un programme de renforcement des capacités des techniciens et praticiens de l'eau d'ici à 2020.
34. D'ici à 2020, développer un profil de compétences complet et validé à l'échelle mondiale pour la formation aux métiers de l'eau avec la mise en place, d'ici à 2020, d'un réseau tertiaire global et intégré dans la formation aux métiers de l'eau en établissant et en reliant des établissements d'enseignement supérieur spécialisés dans le domaine de l'eau dans des régions où les enjeux sont importants, dans l'optique de réduire de moitié le nombre de professionnels de l'eau en attente d'être formés afin de répondre aux objectifs de développement international.

35. D'ici à 2015, renforcer et établir des réseaux efficaces de professionnels et de jeunes professionnels visant à sensibiliser le public au secteur de l'eau et de l'assainissement par le biais de campagnes de relations publiques sur les questions liées à l'eau, des nouveaux médias sociaux et par une meilleure couverture géographique ainsi qu'une meilleure qualité d'information, respectivement. D'ici à 2015, développer des directives concernant la communication sur les enjeux liés à l'eau potable, l'assainissement, l'hygiène, la sécurité alimentaire et la santé, destinées à des publics spécifiques en utilisant des technologies appropriées.
36. D'ici à 2020, mettre en place un mécanisme global visant à mesurer, surveiller et partager les données scientifiques et sociales (sur les ressources, l'accès, le traitement, la coopération, la réglementation, la performance, les empreintes, les flux financiers...) à différents niveaux et proposer des bonnes pratiques et des solutions pour mieux informer les décideurs politiques.
37. D'ici à 2015, établir une vision à long terme, avec un dossier d'information approprié sur l'évaluation des scénarios comprenant des indicateurs globaux pertinents relatifs aux enjeux liés à l'eau couvrant les aspects éducatifs, techniques, historiques, éthiques, sociaux, économiques, environnementaux et institutionnels ainsi que les aspects liés à la diversité culturelle.



worldwaterforum6.org